

COMMUNE DE TRÉMENTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-huit février deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze février deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	17
QUORUM	11
POUVOIRS	1
VOTANTS	18

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
Mme CASSIN Inès – M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – M. BELLANGER Fabien

Étaient absents excusés : M. SAUVÊTRE Pascal qui a donné pouvoir à JOBARD David, Mme CHARBONNIER Laëtitia

Étaient absents : Mme GUINEBERTEAU Valérie

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2026.010 – SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1111-2, l'article L. 2121-29 et l'article L. 2311-7 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10 sur la transparence des subventions ;

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 (dite "circulaire Fillon") relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Vu les demandes de subventions déposées par les associations pour l'année 2026, accompagnées des pièces justificatives requises ;

Vu l'avis favorable de chaque commission compétente et des arbitrages de la commission des Finances en date du 10 décembre 2025, qui s'est prononcée sur la base des critères d'attribution définis par le Bureau Municipal ;

Considérant que les activités des associations concernées contribuent à l'intérêt local et à l'animation du territoire communal, en cohérence avec les orientations de la politique municipale ;

Considérant la nécessité de soutenir financièrement les associations pour leur permettre de mener à bien leurs missions et projets associatifs ;

Rappelant que les associations bénéficiaires s'engagent à mentionner le soutien de la commune dans leurs supports de communication ;

Rappelant que les élus membres des associations concernées ne prennent pas part au vote (conformément à la jurisprudence, notamment l'arrêt de la Cour d'appel de Versailles du 24 janvier 2008) ;

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Nombre de Votants	18
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	18

DÉLIBÈRE :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'attribuer les subventions aux associations pour l'exercice 2026, selon ce qui suit :

SPORT

Avenir Basket	6.135,00 €	auxquels s'ajouteront 200 € au titre de la formation de leurs cadres
Avenir Football	4.235,00 €	auxquels s'ajouteront 85 € au titre de la formation de leurs cadres
Avenir Judo	625,00 €	auxquels s'ajouteront 50 € au titre de la formation de leurs cadres
Écho Gymnastique	4.020,00 €	auxquels s'ajouteront 250 € au titre de la formation de leurs cadres
Avenir Tennis de Table	375,00 €	
Avenir Pétanque	1.185,00 €	
Vélo Loisirs	87,00 €	
Badminton Nuillé	190,00 €	

ANIMATION – VIE SCOLAIRE

USEP	87,00 €
Association des Parents d'élèves des Écoles Privées	87,00 €
Association des Parents d'élèves des Écoles Publiques	87,00 €

SOCIAL

A.D.M.R. (Aide à la famille)	850,00 €
Le Don du Sang	180,00 €
Association A.V.E.C.	160,00 €
Club de l'Amitié	440,00 €
Association Loisirs Pluriel	720,00 €

CULTURE

Club Musical	1.575,00 €
Espace Culture Loisirs	1.000,00 €
Bibliothèque	4.450,00 € pour l'achat de livres
ET	1.020,00 € pour les frais de fonctionnement
Société de Musique de TRÉMENTINES	250,00 €
Scrabble Trémentinais	240,00 €
Trém'en Chœur	184,00 €
U.N.C./CNTV	250,00 €
Amicale des Vieilles Soupapes	300,00 €
Comité des Fêtes	460,00 €

ENVIRONNEMENT

La Carpe Trémentinaise	512,00 €
Amicale des Chasseurs	237,00 €
Groupeement de Protection des Cultures	858,87 € auxquels s'ajouteront 450 € au titre de la provision fondée sur 1,50 € pour 300 captures
Société Protectrice des animaux	763,44 € (soit 0.20 € HT/habitant)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 18 février 2026.



LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY



LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Maurice DILÉ





COMMUNE DE TRÉMENTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-huit février deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze février deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	17
QUORUM	11
POUVOIRS	1
VOTANTS	18

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
Mme CASSIN Inès – M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – M. BELLANGER Fabien

Étaient absents excusés : M. SAUVÊTRE Pascal qui a donné pouvoir à JOBARD David, Mme CHARBONNIER Laëtitia

Étaient absents : Mme GUINEBERTEAU Valérie

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2026.011 – AUTORISATION D'ENGAGER LA PROCÉDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES EN ÉTAT D'ABANDON

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 2223-17, L. 2223-18 et R. 2223-12 à R. 2223-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant que les concessions ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant qu'un certain nombre de concessions au cimetière communal ne sont plus entretenues par les familles et présentent un aspect délabré (herbes folles, monuments écroulés, signes funéraires brisés) ;

Considérant que cet état nuit au bon ordre et à la décence du cimetière, et que la commune doit anticiper le besoin de nouvelles places ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien ;

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Nombre de	18
Votants	
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	18

DÉLIBÈRE :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

DECIDE d'engager la procédure de reprise des concessions en état d'abandon répondant aux critères légaux (concessions de plus de 30 ans, sans inhumation depuis 10 ans).

AUTORISE Monsieur le Maire à dresser les procès-verbaux de constat d'abandon, conformément à la réglementation en vigueur.

DIT que les crédits nécessaires à la publicité et aux vacations de police liées à cette procédure seront inscrits au budget communal.

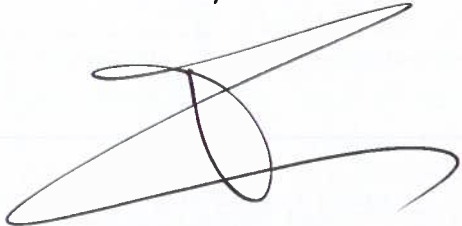
CHARGE Monsieur le Maire d'informer les familles concernées (lorsqu'elles sont connues) et de procéder aux affichages réglementaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 18 février 2026.


LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY




LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Maurice DILÉ

COMMUNE DE TRÉMENTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-huit février deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze février deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	17
QUORUM	11
POUVOIRS	1
VOTANTS	18

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
Mme CASSIN Inès – M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – M. BELLANGER Fabien

Étaient absents excusés : M. SAUVÊTRE Pascal qui a donné pouvoir à JOBARD David, Mme CHARBONNIER Laëtitia

Étaient absents : Mme GUINEBERTEAU Valérie

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2026.012 – TARIFS DES VEILLÉES ORGANISÉES PAR LE PÔLE ENFANCE

Madame le Maire explique aux membres de l'assemblée que les services à l'Enfance souhaitent poursuivre l'organisation des veillées dans le cadre des accueils de loisirs, ceci en partenariat avec le CSI Chloro'Fil.

Ces veillées sont principalement destinées aux enfants des classes de CM1 et CM2.

Afin de facturer cette activité, le Conseil Municipal a fixé en 2025 un tarif unique applicable aux familles.

Jusqu'à ce jour, ce tarif s'élevait à 5 € par enfant.

Or, certaines veillées impliquent des coûts supplémentaires, notamment liés à la location de matériel ou à l'organisation de sorties extérieures, ce qui entraîne une augmentation des dépenses.

À titre d'exemple, une veillée sera très certainement organisée le vendredi 17 avril à Mazières en Mauges, et celle-ci nécessitera des moyens supplémentaires.

Ainsi, il semble pertinent de pouvoir proposer 2 tarifs pour les actions « veillées » :

- 5 € par enfant pour les veillées sans prestation ou sortie particulière ;
- 8 € par enfant lorsque la veillée inclut une sortie extérieure ou une prestation nécessitant des frais supplémentaires.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Nombre de Votants	18
Abstention	1
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	17

DÉLIBÈRE :

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

INSTAURE le tarif des veillées organisées par les services à l'Enfance, selon ce qui suit :

- 5 € par enfant pour les veillées sans prestation ou sortie particulière ;
- 8 € par enfant lorsque la veillée inclut une sortie extérieure ou une prestation nécessitant des frais supplémentaires.

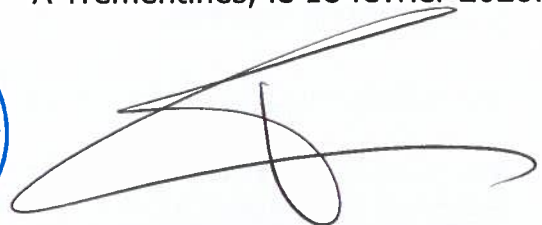
DÉCIDE que cette tarification entre en vigueur à compter du 1^{er} mars 2026 jusqu'à nouvelle prise de décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 18 février 2026.



LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY



LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Maurice DILÉ



Département de Maine et Loire
Arrondissement de Cholet

COMMUNE DE TRÉMENTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-huit février deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze février deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	17
QUORUM	11
POUVOIRS	1
VOTANTS	18

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
Mme CASSIN Inès – M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – M. BELLANGER Fabien

Étaient absents excusés : M. SAUVÊTRE Pascal qui a donné pouvoir à JOBARD David, Mme CHARBONNIER Laëtitia

Étaient absents : Mme GUINEBERTEAU Valérie

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2026.013 – CRÉATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINTE D'ANIMATION – MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 fixant les conditions de détachement entre cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs adopté par délibération en date du 17 décembre 2025 ;

Considérant que l'agent concerné, adjointe d'animation territoriale de 2ème classe au 5ème échelon, exerce *de facto* les missions d'ATSEM depuis plus de 11 ans ;

Considérant qu'elle est titulaire du CAP Petite Enfance (ou CAP AEPE), diplôme requis pour intégrer le cadre d'emplois des ATSEM ;

Considérant que son expérience et son diplôme justifient son détachement dans le cadre d'emplois des ATSEM, conformément au décret n°92-850 ;

Considérant que la collectivité souhaite professionnaliser les missions d'ATSEM et garantir un service public de qualité dans son école maternelle publique ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un poste d'ATSEM principal de 2ème classe et de supprimer son poste actuel d'adjointe d'animation pour adapter le tableau des effectifs aux besoins des services ;

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Nombre de Votants	18
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	18

DÉLIBÈRE :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de créer un poste permanent d'ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet, 32/35ème, relevant du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) à compter du 1^{er} mars 2026.

DÉCIDE de supprimer un poste permanent d'adjointe d'animation territoriale de 2ème classe à temps non complet, 32/35ème, à compter du 1^{er} mars 2026.

HABILITE Madame le Maire à prendre les arrêtés individuels nécessaires à l'application de la présente décision, à procéder aux formalités de reclassement indiciaire conformément aux grilles de la fonction publique territoriale et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

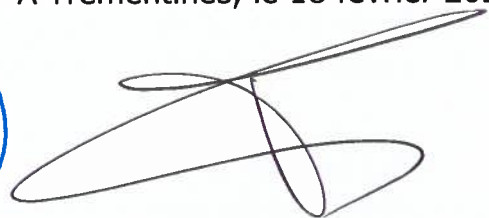
DÉCIDE de mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence, tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémontines, le 18 février 2026.



LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY



LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Maurice DILÉ



Département de Maine et Loire
Arrondissement de Cholet

COMMUNE DE TRÉMENTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-huit février deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze février deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	17
QUORUM	11
POUVOIRS	1
VOTANTS	18

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
Mme CASSIN Inès – M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – M. BELLANGER Fabien

Étaient absents excusés : M. SAUVÊTRE Pascal qui a donné pouvoir à JOBARD David, Mme CHARBONNIER Laëtitia

Étaient absents : Mme GUINEBERTEAU Valérie

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2026.014 – CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF À TEMPS NON COMPLET

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1, son article L. 332-23 1°, son article L. 332-8 ;

Considérant les besoins temporaires du service administratif ;

Considérant l'absence d'un agent en raison d'une mise en disponibilité de droit pour la durée d'un mandat électoral ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public administratif, et qu'il convient de pourvoir au remplacement de cet agent par le recrutement d'un agent contractuel.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Nombre de	18
Votants	
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	18

DÉLIBÈRE :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de créer, à compter du 1^{er} avril 2026, un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial à temps non complet, à raison de 20h30 par semaine (soit 20,5/35èmes de temps complet), pour une durée maximale de 12 mois. Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel de droit public, recruté en contrat à durée déterminée (CDD).

INDIQUE que la rémunération de l'agent recruté sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif territorial (catégorie C).

AUTORISE Madame le Maire à prendre les arrêtés individuels nécessaires au recrutement de l'agent contractuel, à procéder aux formalités de recrutement et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe : Tableau des effectifs (extrait)

Grade	Cat.	Service	Quotité	Type d'emploi	Date d'effet	Observations
Adjoint administratif territorial	C	Service administratif	20,5/35ème	Non permanent (CDD)	1 ^{er} avril 2026	Accroissement temporaire d'activité

DÉCIDE de mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence, tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 18 février 2026.


LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY




LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Maurice DILÉ



Département de Maine et Loire
Arrondissement de Cholet

COMMUNE DE TRÉMENTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-huit février deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze février deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	17
QUORUM	11
POUVOIRS	1
VOTANTS	18

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
Mme CASSIN Inès – M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – M. BELLANGER Fabien

Étaient absents excusés : M. SAUVÊTRE Pascal qui a donné pouvoir à JOBARD David, Mme CHARBONNIER Laëtitia

Étaient absents : Mme GUINEBERTEAU Valérie

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2026.015 – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE CURATIVE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LA PÉRIODE 2024 À 2025

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,
VU le règlement financier du SIEML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Nombre de	18
Votants	
Abstention	1
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	17

DÉLIBÈRE :

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

DECIDE de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML afin d'engager des opérations de maintenance sur le réseau d'éclairage public de la commune selon ce qui suit :

Opération	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé
Maintenance curative	1.225,18 €	75%	918,88

PRÉCISE que le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.

SOULIGNE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

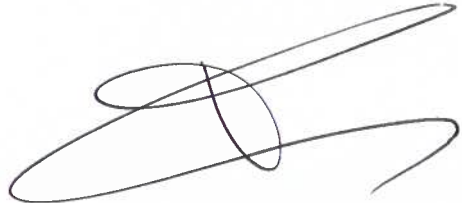
INDIQUE que le Président du SIEMML, Madame le Maire de TREMENTINES et le Comptable de commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 18 février 2026.


LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY




LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Maurice DILÉ



Département de Maine et Loire
Arrondissement de Cholet

COMMUNE DE TRÉMENTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-huit février deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze février deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	17
QUORUM	11
POUVOIRS	1
VOTANTS	18

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
Mme CASSIN Inès – M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – M. BELLANGER Fabien

Étaient absents excusés : M. SAUVÊTRE Pascal qui a donné pouvoir à JOBARD David, Mme CHARBONNIER Laëtitia

Étaient absents : Mme GUINEBERTEAU Valérie

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2026.016 – DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL À MADAME LE MAIRE : RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'en vertu des délibérations du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020, portant délégations à Madame Maire, le Conseil Municipal est informé des décisions prises depuis sa dernière réunion :

- **La souscription d'emprunts ou de lignes de trésorerie : Néant**
- **La signature de contrats d'assurance : Néant**
- **De la création ou modification des régies comptables : Néant**
- **De la procédure pour ester en justice (en défense et en demande) : Néant**
- **La délégation pour la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics :**

N° de décision	Date	Objet du marché	Attributaire	Objet
DEC2026/001	20/01/2026	Travaux de restauration du clocher de l'église de Trémentines	Maison GREVET Lot 1	Prolongation de délai
DEC2026/002	20/01/2026	Travaux de restauration du clocher de l'église de Trémentines	BODET CAMAPNAIRE SAS Lot 2	Prolongation de délai
DEC2026/003	20/01/2026	Travaux de restauration du clocher de l'église de Trémentines	LESURTEL SAS Lot 3	Prolongation de délai
DEC2026/004	20/01/2026	Travaux de restauration du clocher de l'église de Trémentines	LES MAITRES VERRIERS RENNAIS SARL Lot 4	Prolongation de délai
DEC2026/005	20/01/2026	Travaux de restauration du clocher de l'église de Trémentines	DELESTRE INDUSTRIE Lot 5	Prolongation de délai
DEC2026/006	20/01/2026	Travaux de restauration du clocher de l'église de Trémentines	BODET CAMAPNAIRE SAS Lot 6	Prolongation de délai

➤ **L'exercice du droit de préemption :**

N° de décision	Adresse du bien soumis	Référence cadastrale et superficie	Décision
DA26C02	11 rue de Pichin	AL233 – 572m ²	Non-préemption
DA26C03	48 rue du Général de Gaulle	AB229 – 76m ² AB776 – 115m ² AB226 – 6m ²	Non-préemption
DA26C04	15 impasse du Verger	B1254 – 94m ² AB1256 – 124m ²	Non-préemption

DÉLIBÈRE :

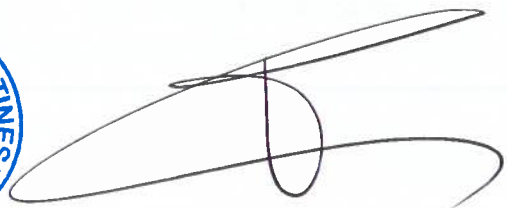
PREND ACTE du rapport présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 18 février 2026.



LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY



LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Maurice DILÉ